entre le commerce et le développement, organisés par l'OMC en mars 1999. Ces symposiums ont permis aux hauts fonctionnaires de procéder à des échanges de vues et de prendre directement connaissance de divers points de vue sur ces questions, y compris ceux d'organisations non gouvernementales (ONG), d'associations sectorielles et d'universitaires. Le Canada a aussi participé et contribué financièrement aux symposiums des ONG sur le commerce et l'environnement qui ont été organisés par l'OMC en 1997 et 1998.

- Le Canada prépare une évaluation environnementale des prochaines négociations de l'OMC, de concert avec les autorités provinciales et d'autres parties intéressées. Il a proposé que les Membres de l'OMC qui effectuent des évaluations environnementales s'échangent des renseignements pour éviter le chevauchement et abaisser les coûts, et qu'ils incitent d'autres pays à réaliser des études semblables. De plus, le Canada a participé et contribué financièrement à un atelier, organisé en 1999 par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), qui portait sur les méthodes d'évaluation environnementale des accords de libéralisation du commerce.
- Le Canada préconise l'élimination des subventions à l'exportation dans le secteur agricole et la réduction des droits de douane sur les produits forestiers qui empêchent les pays exportateurs de gérer leurs ressources forestières de manière durable. Il milite également en faveur d'une libéralisation plus poussée du commerce des produits et services liés à l'environnement.
- Le Canada appuie les démarches visant à resserrer les liens de coopération entre l'OMC et les organismes des Nations Unies, y compris le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi qu'avec les organismes internationaux de financement, de protection de l'environnement et de développement durable, en vue d'aider les pays en développement à s'acquitter de leurs obligations dans le cadre de l'OMC.

En ce qui concerne la recommandation 38, le gouvernement croit qu'il est essentiel d'harmoniser la politique commerciale et la politique environnementale en favorisant la coordination entre ses ministères. Dans ce contexte, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a entrepris de coordonner l'élaboration des politiques dans